

Le lexique des variétés du français en Louisiane et l'influence de l'anglo-américain. Un état de la recherche

The State of Research on the Lexicon of «Varieties» of French in Louisiana and the Influence of Anglo-American

Katrin Mütz

Volume 7, numéro 2, 2004

Américanités francophones. Ancrages médiatiques, mises en perspective historiques et comparatistes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1000864ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1000864ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (imprimé)
1923-8231 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mütz, K. (2004). Le lexique des variétés du français en Louisiane et l'influence de l'anglo-américain. Un état de la recherche. *Globe*, 7(2), 125–154.
<https://doi.org/10.7202/1000864ar>

Résumé de l'article

Cet article présente une synthèse des recherches accomplies sur le lexique du français louisianais et l'influence de l'anglo-américain sur celui-ci. L'extrême complexité de l'histoire linguistique louisianaise a mené à un bilinguisme très instable, qui tend aujourd'hui au monolinguisme anglais. Les facteurs internes et externes de l'américanisation, discutés dans cet article, ont mené à l'anglicisation du lexique franco-louisianais et à l'abandon progressif (mais pas encore complet) du français.

Le lexique des variétés du français en Louisiane et l'influence de l'anglo-américain. Un état de la recherche

Katrin Mutz

Université de la Sarre (Allemagne)

Résumé – Cet article présente une synthèse des recherches accomplies sur le lexique du français louisianais et l'influence de l'anglo-américain sur celui-ci. L'extrême complexité de l'histoire linguistique louisianaise a mené à un bilinguisme très instable, qui tend aujourd'hui au monolinguisme anglais. Les facteurs internes et externes de l'américanisation, discutés dans cet article, ont mené à l'anglicisation du lexique franco-louisianais et à l'abandon progressif (mais pas encore complet) du français.

The State of Research on the Lexicon of • Varieties • of French in Louisiana and the Influence of Anglo-American

Abstract – This article presents a synthesis of the research conducted on the lexicon of Louisianan French and on the influence of Anglo-American upon it. The extremely complex linguistic history of Louisiana has led to a very unstable bilingualism, which is leaning today toward English monolingualism. The internal and external factors of Americanisation, discussed in this article, have led to the anglicisation of the Franco-Louisianan lexicon and to the gradual (though not yet complete) abandonment of French.

Depuis le tout début de l'ère industrielle, les questions liées à l'anglo-américanisation intéressent un large public, mais cela est encore plus net dans le contexte actuel de la globalisation. Par la diffusion et le succès du modèle politico-économique américain dans le monde entier, la mentalité, la culture et la langue américaines se sont imposées elles aussi. Beaucoup de pays craignent une certaine aliénation ou une perte

Katrin Mutz, « Le lexique des variétés du français en Louisiane et l'influence de l'anglo-américain. Un état de la recherche », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 7, n° 2, 2004.

d'identité culturelle face à l'hégémonie de l'anglo-américain¹, et nombre d'initiatives s'échafaudent pour contrer la tendance à l'américanisation des modes de vie ou de la langue (par exemple, les initiatives de l'Académie française contre le français). La problématique de l'américanisation est particulièrement prégnante et actuelle pour les cultures et les langues qui, pour des raisons historiques et géographiques, se trouvent en contact direct avec l'anglo-américain : c'est évidemment le cas des cultures francophones d'Amérique du Nord telles celles du Québec, de la Nouvelle-Angleterre ou de la Louisiane.

Nous privilégions dans cet article une perspective linguistique quant à l'influence de l'anglo-américain sur les variétés françaises de la Louisiane. Selon Calvin Veltman, les variétés françaises en Louisiane sont particulièrement touchées par l'anglicisation². Cet article – en tant que synthèse des recherches accomplies sur ce sujet jusqu'à présent – décrit la structure et la composition du lexique des variantes du français en Louisiane³, et le rôle de l'anglo-américain sur celui-ci.

La première partie est consacrée à une brève présentation des données sociopolitiques par rapport à l'histoire et à la situation actuelle en Louisiane. Dans la deuxième partie, les trois variétés principales du français louisianais – le créole, le cadien, le français – sont décrites ; ces dernières doivent être interprétées comme des variétés sur un continuum qui va de la variété basilectale (le créole) à la variété acrolectale (la variété de prestige), très proche du français standard, avec, au milieu, la

1. « The Americanisation of Australian Culture », <http://members.ozemail.com.au/~natinfo/american.htm> (6 octobre 2004).

2. « L'anglicisation définitive des parents des Franco-Américains semble enclenchée depuis plus longtemps dans la région du Centre-Sud Ouest que dans les régions de la Nouvelle-Angleterre. [...] Dans le Centre-Sud-Ouest, seulement 3,6 % des gens de langue maternelle française ont moins de 20 ans, tandis que cette proportion est de 9,0 % pour la Nouvelle-Angleterre-Nord et de 4,3 % pour la Nouvelle-Angleterre-Sud » (Calvin Veltman, « L'avenir du français aux États-Unis », 1987, <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubD127/D127ch1.html> (6 octobre 2004)).

3. Même si nous parlons des variétés du français pour des raisons de simplification, il faut avoir conscience du fait que le créole louisianais est une langue autonome, comme le français.

variété mésolectale représentée par le cadien (*cajun*)⁴. On postule en outre l'existence d'un continuum linguistique qui va d'un monolinguisme français chez les plus âgés à un monolinguisme anglais chez les plus jeunes (Franco-)Louisianais⁵ et qui reflète la situation d'un bilinguisme instable en Louisiane. Le processus continu d'anglo-américanisation de la Louisiane française et de ses locuteurs, dont nous décrivons les principaux facteurs, se laisse apercevoir dans le degré d'anglicisation du lexique franco-louisianais⁶ et dans certaines parties de la morphosyntaxe cadienne. L'analyse du lexique du cadien et du créole occupe la partie centrale de l'article⁷; nous discuterons ensuite la question de la relexification du lexique franco-louisianais⁸. La dernière partie de l'article esquisse les voies que le français louisianais (compris en tant que continuum) pourrait suivre à l'avenir.

Une des questions principales au cœur des recherches effectuées sur le (lexique) franco-louisianais, et par conséquent le fil directeur de cet article, est de savoir dans quelle mesure le français, ou plutôt les variétés du français en Louisiane et leurs locuteurs ont pu/peuvent/pourront garder leur identité lexicale et linguistique face à l'omniprésence de l'anglais et à l'immersion de ses locuteurs dans un environnement américain⁹.

4. Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, New York, Peter Lang, 2001, p. 302; Ingrid Neumann-Holzschuh, « Structures lexicales du cajun et du créole louisianais », Wolfgang Binder [éd.], *Creoles and Cajuns. French Louisiana – La Louisiane française*, Francfort, Peter Lang, 1998, p. 53-81.

5. Voir Cécyle Trépanier, « La Louisiane française au seuil du ^{xx}e siècle. La commercialisation de la culture », Gérard Bouchard [éd.], *La construction d'une culture. Le Québec et l'Amérique française*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 361-394.

6. Albert Valdman, « Français louisianais ou créole/cadien en Louisiane ? », Marie-Christine Hazaël-Massieux et Didier de Robillard [éd.], *Contacts de langues – contacts de cultures – créolisation*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 287-306.

7. Ingrid Neumann-Holzschuh, *op. cit.*; Kevin J. Rottet, « Le lexique du français louisianais et la notion de continuum linguistique », Danièle Latin et Claude Poirier [éd.], *Contacts de langues et identités culturelles. Perspectives lexicographiques*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 365-377; Thomas Klingler, Michael D. Picone et Albert Valdman, « The Lexicon of Louisiana French », Albert Valdman [éd.], *French and Creole in Louisiana*, New York, Plenum Press, 1997, p. 145-181.

8. Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, *op. cit.*

9. Sara Le Menestrel, *La voie des Cadiens. Tourisme et identité en Louisiane*, Paris, Belin, 1999, 431 p.

Rétrospective socio-historique

Pour mieux expliquer et comprendre la situation actuelle en Louisiane et l'hétérogénéité du lexique franco-louisianais, il convient d'exposer brièvement l'arrière-plan politico-historique mouvementé de cette région depuis la conquête par les Français du territoire dont est issue la Louisiane d'aujourd'hui¹⁰.

C'est en 1682, sous le règne de Louis XIV (d'où le nom « Louisiane »), que Robert Cavelier de la Salle s'empara de cette région¹¹. Trente-sept ans plus tard, en 1699, la Louisiane devint colonie française. À partir de 1718, quand la ville de la Nouvelle-Orléans fut fondée, la Louisiane connut de grandes vagues d'immigration française (et aussi d'autres pays d'Europe). Les années 1755 à 1785 constituent une période importante pour l'histoire linguistique de la Louisiane : c'est pendant ces années qu'a eu lieu le « Grand Dérangement¹² ». De 3 000 à 5 000 « Acadiens » (surtout de la Nouvelle-Écosse) s'installèrent dans le sud de la Louisiane, souvent après avoir fait un détour par la France ou les Antilles. En 1762, année au cours de laquelle elle devint colonie espagnole, la Louisiane comptait à peu près 10 000 habitants, dont environ la moitié d'esclaves africains¹³. La population augmenta considérablement entre 1791 et 1810, alors que des milliers de Blancs et de Noirs d'Haïti arrivaient après la révolte dans leur pays d'origine¹⁴. Puis, après une brève période durant laquelle la Louisiane fut de nouveau colonie française (1800-1803), la colonie fut vendue par Napoléon aux États-Unis, dont elle devint un état fédéré en 1812. À partir de cette date s'est produit une anglo-

10. Pour des informations plus détaillées quant à l'histoire socioculturelle et politique de la Louisiane, je renvoie à Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, op. cit., p. 47-67 ; Ingrid Neumann, *Le créole de Breaux Bridge, Louisiane. Étude morphosyntaxique – textes – vocabulaire*, Hambourg, Helmut Buske Verlag, 1985, p. 7-10 ; et Bernhard Pöll, *Französisch außerhalb Frankreichs. Geschichte, Status und Profil regionaler und nationaler Varietäten*, Tübingen, Niemeyer, 1998, p. 84-88.

11. Kevin J. Rottet et Dan Golembeski, « Vers une étude comparée des lexiques français d'Amérique du Nord. L'influence lexicale anglaise en français canadien et en français cadien », Danièle Latin et Claude Poirier [éd.], op. cit., p. 99-112.

12. Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, p. 52-54.

13. *Ibid.*, p. 51.

14. *Ibid.*, p. 55.

américanisation lente mais progressive¹⁵ – pour des raisons économiques, culturelles (américanisation) et linguistiques (anglicisation)¹⁶ – de la Louisiane et des variétés du français. En 1921, l'anglais devient la seule langue utilisée à l'école et la seule langue officielle de la Louisiane¹⁷, et ce, jusqu'en 1968. Cette prépondérance de l'anglais, qui s'effectue aux dépens du français et de ses variétés, entraîna dans les années 1960 la formation d'un mouvement qui se prononça explicitement en faveur de la promotion du bilinguisme et d'un territoire français officiel (« l'Acadiana ») : le CODOFIL (*Council for the Development of French in Louisiana*¹⁸). La fondation et les actions du CODOFIL permirent une renaissance du « français » (on parle d'une « Renaissance cadienne »), qui fut menée par une élite politique et académique motivée par des buts sociopolitiques et économiques. Le français devint la deuxième langue officielle de la Louisiane et fut introduit à l'école dès la première année du cursus. Mais ce qui fut enseigné (très souvent par des enseignants belges, canadiens ou français¹⁹) jusque dans les années 1980 et 1990 n'était pas le français parlé en Louisiane (comme le cadien), mais le français standard parlé en France. On avait ainsi introduit une deuxième *high variety*²⁰ en dehors de l'anglais. La structure de l'enseignement fut adaptée aux besoins franco-louisianais à partir des années 1980 seulement :

15. Tendance remarquable dans toute la communauté franco-américaine : « [...] la jeunesse francophone est déjà très anglicisée, et l'analyse de l'évolution tendancielle de l'anglicisation dans les régions les plus importantes des États-Unis montre que les taux grimperont davantage [...] » (Calvin Veltman, *op. cit.*).

16. « [...] la domination de l'économie par les anglophones [...] avait nécessairement entraîné des conséquences linguistiques [...] » (« L'union et la confédération », www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC_s3_Union.htm (6 octobre 2004)).

17. *Ibid.*, p. 58, 61.

18. Voir A. David Barry, « De l'oral à l'écrit : la problématique louisianaise », Wolfgang Binder (éd.), *op. cit.*, p. 287-300 ; Sara Le Menestrel, *op. cit.*, p. 76-81 ; Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, *op. cit.*, p. 62-67.

19. Michael D. Picone et Amanda LaFleur, « La néologie et les anglicismes par tranches d'âge en français louisianais », Danièle Latin et Claude Poirier (éd.), *op. cit.*, p. 15-27.

20. La *high variety* est la variété de prestige qui est codifiée, standardisée et typiquement plus complexe que la *low variety*. L'expression *high variety* est moins spécifique que celle de « variété acrolectale », qui est utilisée exclusivement en contexte créole.

on commença alors à enseigner le français cadien parallèlement au français standard²¹.

Une conséquence des actions de francisation, promues en général par le CODOFIL (même si cette organisation s'engagea surtout pour le français standard), fut la prise de conscience du rôle et de la valeur du français louisianais, et surtout du cadien²² : un grand nombre de gens nés dans les années 1950 et 1960 appartiennent à des groupes qui militent pour la défense et le développement de la francophonie, et particulièrement de l'identité cadienne²³, dont la langue est un aspect important. Ils parlent eux-mêmes souvent un mélange de français (cadien) et d'anglais, ce qui signale leur identité mixte ou ambiguë, constituée de deux faces complémentaires (l'américain et le français). Si ces Cadiens n'avaient pas défendu l'usage du français, ils auraient abandonné une partie centrale de leur identité. Beaucoup d'entre eux soignent cet idiolecte hétérogène et s'en servent pour véhiculer des messages politico-culturels, ce qu'illustre bien le poème de Debbie Clifton reproduit ci-dessous. Dans ce texte, le langage mixte est le reflet de l'identité hétérogène du personnage.

Blackie Frugé

Blackie Frugé té ein Red Frenchman
 Il vini d'eine famille de Red Frenchman
 so maman té Red
 so papa té Red
 tout ces fils-putain Frenchmen
 té Red Red Red
 salé
 fatras
 clochards
 c'té tous des Frenchmen
 Ignorant bastards
 Blackie avait les yeux verts et la peau Red
 fatras

21. Voir Bernhard Pöll, *op. cit.*, p. 89.

22. Voir Ingrid Neumann, *op. cit.*, p. 39 ; A. David Barry, *op. cit.*, p. 291-300.

23. Voir Sara Le Menestrel, *op. cit.*

Hey, Blackie, mo nèg! Ti gain
pou d'être ein de ces
Dirty Red Frenchmen
I can tell you by marché
I can tell you parler
I can tell you by you dirty Red lafidji
Et ein aut'chose, Blackie

Nous-aut don't serve no green-eyed
White-assed, sauvage Red Frenchman
niggers icit...
pas dans honkey-tonk, oh no²⁴ !

Les variétés du français en Louisiane

En 1990, la Louisiane (principalement dans le sud et le sud-ouest de l'État) comptait près de 260 000 francophones ayant des compétences actives dans au moins une des variétés du français²⁵ ; dans *L'État de la Francophonie dans le monde, Données 1999/2000*²⁶, on estime plutôt le nombre de francophones à 300 000. Mis à part le français dit de référence (le français standard) qui se parle en Louisiane dans les médias²⁷ et qui est enseigné à l'école, trois types de français louisianais sont distingués traditionnellement : le français colonial, le cadien/cajun et le créole louisianais.

a) Le français colonial

Le français colonial, parfois nommé « français louisianais », est très proche de la norme hexagonale et a quasiment disparu²⁸. Les estimations

24. Debbie Clifton, http://www.fl.ulaval.ca/cefan/franco/my_html/Bayou.html (17 juin 2003).

25. Ingrid Neumann-Holzschuh, « Structures lexicales du cajun et du créole louisianais », *op. cit.*, p. 54.

26. Haut conseil de la francophonie, *L'État de la Francophonie dans le monde. Données 1999-2000*, Paris, Documentation française, 2000.

27. Il y a aussi quelques chaînes de radio qui diffusent des émissions en cadien ou en créole. Sur les sites Internet louisianais, on trouve très peu de pages en français.

28. Ingrid Neumann, *op. cit.*, p. 17 ; Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, *op. cit.*, p. 5.

quant au nombre de locuteurs varient entre quelques dizaines et 3 000 ou 4 000. Il s'agit du français parlé par des descendants (blancs) des premiers colonisateurs français installés surtout dans la zone de la Nouvelle-Orléans. Ces descendants, qui, pendant longtemps, constituèrent l'élite francophone louisianaise, se nomment eux-mêmes « les Créoles » (ce qui correspond au sens premier de ce terme : « né dans les colonies »). Comme langue des colonisateurs, le français colonial avait à l'origine, et a eu pendant plus de cent ans – à l'époque où la Louisiane était colonie française –, beaucoup de prestige en Louisiane. Mais – c'est crucial pour notre question – depuis la fin du XIX^e siècle, cette réputation s'est effacée en faveur de l'anglais : à la suite de l'industrialisation et de l'urbanisation, les anglophones, qui sont venus de tous les coins des États-Unis, représentaient le pouvoir économique. À partir de l'industrialisation, la culture anglo-américaine (et, avec elle, la langue) s'est imposée en Louisiane, aux dépens de la culture et de la langue françaises²⁹ : l'américanisation progressive de la société louisianaise a eu pour effet l'anglicisation progressive des parlers français.

Le même phénomène d'anglicisation à partir de l'américanisation de l'industrie, du commerce et de la culture s'est fait sentir au Québec³⁰ aux XIX^e et XX^e siècles et dans les autres communautés francophones du Canada³¹ et des États-Unis³². En fait, la majorité des Franco-Américains sont concernés par ce processus d'anglicisation³³.

29. Bernhard Pöll, *op. cit.*, p. 86.

30. Charles Castonguay, *L'assimilation linguistique : mesure et évolution, 1971-1986*, <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubB143/B143ch1.html> (6 octobre 2004) ; « L'union et la confédération », www.tlq.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC_s3_Union.htm (6 octobre 2004).

31. Richard Chevrier, *Le français au Canada : situation à l'extérieur du Québec*, 1983, <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubC130/C130-1.html> (6 octobre 2004).

32. « Quant aux Canadiens français qui émigrent en Nouvelle-Angleterre [...], s'ils ont pu conserver pendant quelque temps leur langue, l'accélération de l'industrialisation et de l'urbanisation finit par entraîner l'assimilation de la plupart d'entre eux. En réalité, ces francophones qui choisirent de faire passer leurs intérêts économiques avant leur langue l'ont payé au prix de perdre leur langue » (*Ibid.*).

33. « Les taux d'anglicisation, pour ne pas dire d'unilinguisme anglais, ne cessent de monter avec le temps, ce qui voudrait dire que l'assimilation linguistique des Franco-Américains est un processus continu et irrévocable » (Calvin Veltman, *op. cit.*).

b) Le cajun (le cadien, le cadjin)

À l'origine, le terme « cajun » ou « cadien » servait à désigner le français parlé par les Acadiens expulsés d'Acadie par les Anglais et installés dans le sud de la Louisiane lors du Grand Dérangement. Aujourd'hui, le groupe des locuteurs du cadien (qui eux-mêmes s'appellent « Cadiens », ou « Créoles », ou « Français³⁴ ») n'est pas constitué seulement de descendants des Acadiens, mais aussi de descendants des Français de la France ou des colonies françaises, arrivés plus tard en Louisiane, sans parler des descendants d'autres souches d'immigration (Espagnols, Allemands, etc.). Les Amérindiens (plus précisément les Houmas) se sont également « cadiénisés » assez tôt³⁵.

Le cadien est un registre exclusivement oral qui ne dispose d'aucun standard écrit³⁶. Présentant de nombreux points communs avec le français parlé au Canada et avec quelques dialectes de l'ouest de la France (Picardie, Normandie), il est caractérisé par des traits archaïques et dialectaux pour ce qui est du vocabulaire (*bailler*, « donner »), de la morphosyntaxe (*avoir* est le seul auxiliaire des temps du passé) et de la phonologie (palatalisation de [t, d] et de [k, g] devant une voyelle antérieure fermée et devant des semi-voyelles : *acadien*, [akadZE,] et *cajun*, [kadZE]).

c) Le créole louisianais³⁷

Les locuteurs du créole louisianais se nomment eux aussi « Créoles³⁸ ». Ce sont surtout des Noirs³⁹, descendants des esclaves

34. Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, op. cit., p. 7.

35. *Ibid.*, p. 72-75.

36. Ingrid Neumann, op. cit., p. 19.

37. Il existe plusieurs expressions pour désigner le créole, par exemple « Negro », « Vini-Couri », « Patois noir ». Tous ces termes ont des connotations différentes, souvent plutôt négatives.

38. Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, op. cit., p. 6.

39. Il importe de distinguer le créole des Noirs du créole des Blancs. Voir Thomas Klingler, « Français cadien, créole des Blancs et créole des Noirs en Louisiane »,

africains qui travaillaient dans les plantations en Louisiane (et en partie aussi dans celles d'Haïti et des Petites Antilles). On estime qu'il n'y a qu'environ 30 000 créolophones en Louisiane⁴⁰. La plupart des Créoles parlent aussi le cadien et l'anglais, qui, bien sûr, est omniprésent. C'est surtout pour des raisons de prestige que les Créoles tend(ai)ent à s'identifier au cadien plutôt qu'au créole⁴¹. En outre, il y a un contact continu des créolophones avec le français standard, utilisé dans les médias, enseigné à l'école et parlé par les touristes. On peut donc constater une forte tendance de décréolisation en Louisiane⁴². Depuis quelques années, cependant, est apparu un mouvement de revendication du créole, le CREOLE (*Cultural Resourceful Educational Opportunities and Linguistic Enrichment*), qui « répond [...] à une nécessité de se démarquer des Cadiens et de définir une identité distincte⁴³ ».

La situation linguistique actuelle en Louisiane

Les variétés mentionnées ci-dessus ne sont plus, comme jadis, bien différenciées les unes des autres⁴⁴. En d'autres termes, au cours des dernières décennies, les différences entre ces variétés, autrefois assez nettes et évidentes, se sont estompées dans beaucoup de domaines de la langue, en particulier dans le lexique. Pour rendre compte de ce nivellement (« *dialect leveling* »⁴⁵), on parle d'un continuum entre ces variétés⁴⁶.

Patrice Brasseur [éd.], *Français d'Amérique. Variation, créolisation, normalisation*, Avignon, Université d'Avignon, 1998, p. 205-215 ; Ingrid Neumann, *op. cit.*, p. 20. Les Créoles blancs sont de souche européenne, nés dans les colonies ; « [...] beaucoup de Blancs sont bilingues créole – cajun et [...] ils hésitent à admettre devant l'enquêteur qu'ils parlent le "Nigger French" » (*ibid.*, p. 20).

40. Neumann parle encore de 60 000 – 80 000 créolophones (*ibid.*, p. 19).

41. *Ibid.*, p. 24.

42. *Ibid.*, p. 44-52 ; Ingrid Neumann-Holzschuh, *op. cit.*, p. 55.

43. Sara Le Menestrel, *op. cit.*, p. 117 ; le CREOLE est « a Lafayette based African-American heritage preservation group », <http://www.pinette.net/chris/flags/france/creole.htm> (6 octobre 2004).

44. *Ibid.*, p. 97.

45. Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, *op. cit.*, p. 5.

46. Voir Ingrid Neumann, *op. cit.* ; Ingrid Neumann-Holzschuh, *op. cit.* ; Thomas Klingler, *op. cit.*, p. 205 ; Kevin J. Rottet, « Le lexique du français louisianais et la notion de continuum linguistique », *op. cit.*, p. 366 ; Kevin J. Rottet, *Language*

Les locuteurs disposent souvent de toute la gamme du continuum : français standard – français colonial – cadien acrolectal – créole basilectal (créole des Blancs – créole des Noirs).

La Louisiane a longtemps été caractérisée par une diglossie profonde⁴⁷. Comme langue de prestige, langue de la politique, de l'administration, de la formation et des médias, l'anglais était parlé dans toutes les situations officielles et, par conséquent, promu au rang de *high variety*. Les français louisianais⁴⁸, par contre, en tant que langues non standardisées, non codifiées, représentaient la langue de tous les jours (parlée en famille, entre amis, etc.) et constituaient la *low variety*. Mais la situation a profondément changé : la relation entre l'anglais et le français louisianais n'est plus équilibrée, et le comportement linguistique ne dépend plus de la situation (officielle ou non officielle, par exemple), mais plutôt de la tranche d'âge à laquelle appartient un locuteur⁴⁹. D'autres variables sociolinguistiques entrent aussi en ligne de compte, tels la région, l'ethnie, le sexe (voir le tableau 1).

Comme dans le cas des variétés du français, on peut ici aussi parler d'un continuum – avec des zones de recouvrement – qui va d'un monolinguisme français chez les plus âgés à un monolinguisme anglo-américain chez les plus jeunes⁵⁰.

Shift in the Coastal Marshes of Louisiana, op. cit., p. 131. Ces variétés sont différenciées géographiquement, c'est-à-dire qu'une même variété (surtout le cadien et le créole) connaît des variations diatopiques importantes. Cette dimension dialectale, malheureusement, ne peut être prise en considération ici.

47. Voir Charles A. Ferguson, « Diglossia », *Word*, n° 15, 1959, p. 325-340.

48. Par la suite, le syntagme « français louisianais » va être utilisé pour désigner l'ensemble des variétés linguistiques de Louisiane.

49. Ingrid Neumann, op. cit., p. 27. ; Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, op. cit., p. 109-118 ; Michael D. Picone et Amanda LaFleur, op. cit., p. 15 ; Cécyle Trépanier, op. cit.

50. Voir aussi Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, op. cit., p. 7. Diglossie et continuum ne s'excluent pas (forcément) l'un l'autre (voir Claudine Bavoux, « Fin de la vieille diglossie réunionnaise ? », *Glottopol*, n° 2, 2003, <http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol> (6 octobre 2004)).

TABLEAU 1
LANGUES PARLÉES PAR LES RÉPONDANTS ÂGÉS
ET LEURS DESCENDANTS⁵¹

	UNILINGUE FRANÇAIS ⁵²		BILINGUE		BILINGUE PASSIF		UNILINGUE ANGLAIS		TOTAL
	N	%	N	%	N	%	N	%	N
RÉPONDANTS	3	3	94	90	—	—	8	8	105
ENFANTS DES RÉPONDANTS	—	—	224	50	64	15	160	36	448
PETITS-ENFANTS DES RÉPONDANTS	—	—	93	7	29	2	1255	91	1377

Pour interpréter correctement ce tableau, il faut considérer le fait que, depuis les années 1950, les enfants ne sont plus socialisés dans la langue de leurs ancêtres⁵³ : parler le français et non l'anglais entraînait un handicap pour tout progrès socio-économique. Les enfants, les petits-enfants et les arrière-petits-enfants d'aujourd'hui affichent par conséquent une forte tendance au monolinguisme anglais. À l'école, le français n'est appris qu'en tant que langue seconde. La génération des parents et celle des enfants n'ont qu'une connaissance passive du français, acquise surtout au contact des grands-parents. Les locuteurs appartenant à ce groupe sont souvent appelés des *semi-speakers* du français⁵⁴. Pour ce qui est des grands-parents, on peut encore parler d'un bilinguisme français-anglais : ils appartiennent aux dernières générations ayant appris le français comme langue maternelle. Seuls les plus âgés, dans la génération des grands-parents et surtout dans celle des arrière-grands-parents, sont

51. Tiré de Cécyle Trépanier, *op. cit.*, p. 385.

52. Le français mentionné ici recouvre toutes les variétés du français parlées en Louisiane.

53. Voir aussi Calvin Veltman, *op. cit.* : « [...] la présence de l'anglais comme langue maternelle des Franco-américains [sic] s'explique par l'anglicisation des générations antérieures ».

54. Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, *op. cit.*, p. 30 ; Michael D. Picone et Amanda LaFleur, *op. cit.*, p. 22.

unilingues francophones. Cette tendance à l'anglicisation progressive et à la perte concomitante du français se manifeste malgré les efforts du CODOFIL⁵⁵. Il convient donc de conclure que la Louisiane d'aujourd'hui, bien qu'elle prétende posséder deux langues officielles, offre dans les faits une situation de bilinguisme instable⁵⁶, c'est-à-dire une situation de transition qui tend vers un *language shift*⁵⁷ et vers un monolinguisme anglais⁵⁸.

Les recherches rapportées ci-dessus montrent que, pour les Franco-Louisianais, l'anglais devient de plus en plus important en tant que langue maternelle tandis que le français (ou l'une de ses variétés) perd du terrain. Il faut toutefois distinguer les facteurs externes et les facteurs internes responsables de cette anglo-américanisation progressive en Louisiane⁵⁹. Les facteurs externes sont interdépendants et coagissent : le fait que la Louisiane soit devenue un État fédéré des États-Unis a déclenché la migration de beaucoup d'Anglo-Américains. Le nombre de migrants a atteint un premier sommet au cours de l'industrialisation à la fin du XIX^e siècle, et plus tard avec l'établissement des premières raffineries

55. Les Lousianais francophones d'aujourd'hui, grâce aux actions du CODOFIL, sont assez bien exposés au français, souvent standard, dans les médias et surtout à la radio (voir Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, op. cit., p. 67.).

56. Ingrid Neumann, (op. cit.), parle d'un « bilinguisme passif ».

57. « It is when traditional communal groups come into contact with industrialised societies that problems arise : few resist this impact and most are at worst destroyed, and at best assimilated into the new society. Language shift and language attrition are significant aspects of this assimilation. » (Josiane F. Hamers et Michel H. A. Blanc, *Bilinguality and Bilingualism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000 [1995], p. 278.). Les mêmes auteurs ajoutent (p. 299) : « Landry, Allard & Henry (1996) attribute the ongoing language shift from French to English to a very weak network of French-language contacts [...]. The social/cultural identity of those members with strong French networks is defined not in terms of language but on the basis of their Cajun culture. The authors conclude that it is unlikely that French will be passed on to the next generation. »

58. Voir Ingrid Neumann-Holzschuh, op. cit., p. 75. Breton parle à ce propos d'un « processus d'acculturation des francogènes à l'anglophonie », francogène signifiant « d'origine française » (Roland J.-L. Breton, « Comment mesurer l'extension géographique de la francophonie en Louisiane ? », Wolfgang Binder (éd.), op. cit., p. 39.).

59. Voir Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, op. cit., p. 13-45 pour les facteurs généraux du *language shift*.

en Louisiane⁶⁰. L'industrialisation et l'urbanisation donnent naissance au désir d'un progrès économique et social dont le corollaire est la connaissance nécessaire de l'anglais⁶¹. C'est à cause du nombre toujours croissant d'Anglo-Américains qui arrivent en Louisiane que le nombre de mariages entre francophones et anglophones augmente aussi (et la nécessité de parler l'anglais progresse de la même manière). Puisque l'anglais s'impose comme la seule langue utilisée dans les institutions administratives, politiques et culturelles les plus importantes (langue de l'État, de la justice, de l'église, de l'école, etc.), le français régresse et finit par céder face à l'anglais. Au xx^e siècle, l'anglais devient omniprésent par son utilisation dans les nouveaux médias (radio, télévision, etc.)⁶². Depuis presque deux cents ans, on peut constater en Louisiane un contact prolongé, intense et inévitable du français louisianais et de ses locuteurs avec l'anglais.

Le facteur interne le plus important et le plus sensible qui a favorisé l'anglo-américanisation progressive des Louisianais français est leur attitude négative envers leur propre langue (et envers leur propre identité à travers la langue). Les facteurs externes mentionnés ci-dessus (et d'autres facteurs encore) entraînent un sentiment d'infériorité⁶³. Ce sentiment de parler une langue moins prestigieuse que l'anglais est par exemple conditionné par le fait que sa propre langue (disons le cadien) ne semble pas disposer d'un vocabulaire apte à référer à des technologies modernes. La conséquence est qu'on emprunte la terminologie à l'anglais⁶⁴, ce qui produit un vocabulaire « corrompu », non-homogène au

60. Voir Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, op. cit., p. 58.

61. Voir A. David Barry, op. cit., p. 288.

62. Voir Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, op. cit., p. 58.

63. Voir A. David Barry, op. cit., p. 289 ; Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, op. cit., p. 118-131. On a pu observer le même phénomène au Québec : « Pendant que les habitants, les ouvriers et les bûcherons demeuraient unilingues [français], l'élite francophone qui gravitait autour des Anglais prit conscience de l'omniprésence de la langue anglaise et de la dévalorisation du français, que ce soit dans le monde politique, économique, industriel, etc. » (Jacques Leclerc, « L'union et la confédération », www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC_s3_Union.htm, (6 octobre 2004)).

64. Voir le cas parallèle du Québec : « [...] l'industrialisation a implanté au Québec une langue technique, semi-technique et scientifique très anglicisée », *ibid.*

français et renforce le sentiment d'infériorité des francophones par rapport à leur langue. Ce sentiment d'infériorité provient aussi du fait que celle-ci n'est ni codifiée ni standardisée⁶⁵. Il en résulte un comportement langagier qui ne transmet plus la langue aux enfants⁶⁶ : puisque le français louisianais n'a pas de prestige et n'a, apparemment, aucune fonction de promotion sociale et économique, il est inutile de soigner la langue et de la transmettre aux enfants. Cette non-transmission exerce ensuite une influence néfaste sur la structure du français louisianais⁶⁷.

Des recherches sur l'identité franco-louisianaise (fût-elle cadienne, créole ou française coloniale) ont montré que les Franco-Louisianais ne se définissent plus à travers leur langue, mais à travers leurs racines généalogiques⁶⁸ : très souvent l'ascendance française n'entraîne pas l'usage du français⁶⁹. Même s'il existe une culture cadienne ou créole assez vivante en Louisiane (perceptible par exemple dans la musique et la cuisine), cette culture, malgré les efforts du CODOFIL, est plus ou moins indépendante de la langue⁷⁰, et cette situation est due surtout à l'influence de l'anglo-américain. L'ambiance actuelle en Louisiane ne semble pas propice à la survie du franco-louisianais. Le statut insulaire de cette langue, au sein d'un environnement anglo-américain par rapport à tous les domaines de vie (éducation, médias, administration, etc.), a mené infailliblement au reflux du français et à la progression de l'anglais,

65. Voir A. David Barry, *op. cit.*, p. 287.

66. Voir Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, *op. cit.*, p. 265.

67. *Ibid.*, p. 20.

68. Voir Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, *op. cit.*, p. 30 ; Michael D. Picone et Amanda LaFleur, *op. cit.*, p. 22. ; Sara Le Menestrel, *op. cit.*, chapitre 5. La situation est très différente chez les Franco-Canadiens, pour qui la langue est le pilier de l'identité franco-canadienne (Josiane F. Hamers et Michel H. A. Blanc, *op. cit.*, p. 216).

69. « Chez les gens natifs des États-Unis, la pratique du français comme langue quotidienne est très peu répandue parmi les individus de langue maternelle française. Seulement 17,3 % des individus sont dans cette situation, soit environ 156 000 personnes. » (Calvin Veltman, *op. cit.*)

70. Josiane F. Hamers et Michel H. A. Blanc, *op. cit.*, p. 277 ; Calvin Veltman, *op. cit.* : « Les derniers efforts pour sauvegarder, voire pour "ressusciter" le français par l'action des gouvernements de la Louisiane, de la France et du Québec, surviennent au moment où cette langue ne sert déjà plus de point de repère à l'identité acadienne. »

et donc à l'instabilité du bilinguisme. L'anglais n'est pas seulement en train de supplanter le français chez les Franco-Louisianais, mais il l'envahit également : on peut constater une anglicisation du lexique franco-louisianais. Même la grammaire est touchée⁷¹.

Le lexique et la grammaire

Selon Kevin J. Rottet, « les tentatives de comparaison des lexiques du créole et du cadien se heurtent d'entrée de jeu à des lacunes lexicographiques malencontreuses⁷² ». En ce qui concerne le cadien, les études lexicographiques sont très limitées et ponctuelles ; actuellement, il n'existe aucun dictionnaire de référence⁷³. Pour le créole louisianais, nous disposons, en dehors de quelques glossaires et listes de mots, du *Dictionary of Louisiana Creole* d'Albert Valdman et ses collaborateurs⁷⁴, dans lequel tous les textes jusqu'alors publiés sur le créole louisianais (articles, contes, thèses, etc.) ont été considérés et dans lequel on a exploité aussi des interviews⁷⁵.

Selon Ingrid Neumann-Holzschuh, on peut considérer que le lexique du créole louisianais et celui du cadien sont largement similaires : « Il est vrai [...] que les différences [entre le créole et le cajun] sont largement effacées sur les plans lexical et phonologique⁷⁶ ». Son hypothèse selon laquelle les différences lexicales et phonologiques entre le créole louisianais et le cadien se seraient nivelées (contrairement aux plans morpholo-

71. Nous pourrions renverser la perspective et parler de stratégies d'adaptation du discours (*speech-accomodation strategies*) de la part des Franco-Louisianais (voir Josiane F. Hamers et Michel H. A. Blanc, *op. cit.*, p. 255-266).

72. Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, *op. cit.*, p. 367.

73. Voir Ingrid Neumann-Holzschuh, *op. cit.*, p. 53 ; Albert Valdman, « Français louisianais ou créole/cadien en Louisiane ? », *op. cit.*, p. 295 : « [...] bien que plus abondantes [que les sources du créole], les sources de données lexicales pour le cadien sont plus hétérogènes et moins fiables. »

74. Albert Valdman *et al.*, *Dictionary of Louisiana Creole*, Bloomington, Indiana University Press, 1998.

75. Voir Kevin J. Rottet, « Le lexique du français louisianais et la notion de continuum linguistique », *op. cit.*, p. 368.

76. Ingrid Neumann-Holzschuh, *op. cit.*, p. 55.

gique et syntaxique) est partagée par Rottet, qui a comparé des dictionnaires et des études de vocabulaire dans les deux variétés. Le résultat de sa recherche est que le créole louisianais et le cadien partagent environ 80 % de leur lexique ; mieux encore, si l'on compare les lexèmes utilisés dans la conversation naturelle/spontanée, il y aurait 95 % de correspondances entre le lexique du créole et celui du cadien. Ce dernier indice est l'argument principal en faveur d'une quasi-identité des deux lexiques⁷⁷.

Mais Thomas Klingler, Michael D. Picone et Albert Valdman émettent quelques réserves par rapport à ce postulat et remarquent que

*the information currently available on the lexicon of the two languages remain too incomplete and fragmentary to help one determine whether speakers draw on a common lexical stock, whether they have access to a relatively well delimited lexicon specific to each of the two languages, or whether they have at their disposal a lexical stock that varies from region to region but is shared by the speakers of a particular regional variety of Cajun French (CF) and Louisiana Creole (LC)*⁷⁸.

Même si on peut constater un haut degré de correspondance dans la constitution des deux lexiques, il faut souligner aussi des différences par rapport aux lexèmes, leur forme et leur organisation. Ainsi, les mots créoles tendent plus que les mots cadiens à l'agglutination (d'un ancien déterminant français) et à l'aphérèse : *~e dife* « un feu⁷⁹ ». Dans le créole, il y a un plus haut degré de variation quant à la prononciation : [tSwe], [tSue] « tuer », mais pas de flexion, de telle sorte que, pour exprimer les catégories grammaticales (l'aspect, le temps, le nombre), on se sert de constructions analytiques dans lesquelles le lexème respectif reste morphologiquement invariable (*Mo te bai sa*, « Je détestais cela » ; *Buki*

77. Kevin J. Rottet, « Le lexique du français louisianais et la notion de continuum linguistique », *op. cit.*, p. 375 : « [...] les données que j'ai examinées suggèrent que la correspondance lexicale entre le cadien et le créole est assez grande et qu'elle le sera peut-être encore plus quand les deux variétés seront mieux décrites. »

78. Thomas Klingler, Michael D. Picone et Albert Valdman, *op. cit.*, p. 145.

79. Exemple de Ingrid Neumann-Holzschuh, *op. cit.*, p. 65.

t'ap di li sa, « Bouki le lui répétait toujours⁸⁰ »). Enfin, non seulement le lexique du créole louisianais semble-t-il plus restreint que celui du cadien⁸¹, mais les grammèmes du créole et du cadien (par exemple, les pronoms personnels⁸²) sont en grande partie différents. Nonobstant ces différences, on peut poser la quasi-identité des inventaires lexicaux du cadien et du créole ; c'est en fonction de ce postulat que cet article décrit un lexique franco-louisianais, sans aller plus avant dans la distinction entre le créole et le cadien.

Traditionnellement, on fait la différence entre le lexique et la grammaire d'une langue. Dans ce qui suit, nous mettrons l'accent sur l'inventaire lexical, sur les processus d'enrichissement lexical du français louisianais et sur le rôle qu'y joue l'anglo-américain. Mais il est clair que, dans toute énonciation et dans toute production, qu'elles soient orales ou écrites, les éléments et les processus lexicaux et grammaticaux sont étroitement liés, de sorte que les frontières entre ce qui appartient au lexique et ce qui appartient à la grammaire sont floues. Nous passerons donc après cet examen du lexique à une analyse de quelques phénomènes morpho-syntaxiques du français louisianais qui montrent l'influence de l'anglo-américain⁸³. Nous pouvons interpréter cette influence en tant que stratégies d'adaptation du discours (« *speech-accomodation strategies* ») de la part des Franco-Louisianais.

Comme c'est le cas pour toute langue naturelle, la stratification du lexique franco-louisianais reflète elle aussi les différentes phases politico-culturelles et sociétales (par exemple, les changements démographiques et les contacts linguistiques) que la Louisiane a vécues. Le lexique peut être considéré comme un fond socio-culturel, linguistique. Nous y trouvons un grand nombre de lexèmes français dialectaux et archaïques⁸⁴

80. Exemples de Ingrid Neumann, *op. cit.*, p. 201, 211.

81. Voir Kevin J. Rottet, « Le lexique du français louisianais et la notion de continuum linguistique », *op. cit.*, p. 373.

82. Voir Ingrid Neumann-Holzschuh, *op. cit.*, p. 65.

83. Nous ne traiterons pas de l'influence de l'anglais sur l'intonation, la prononciation, etc.

84. William A. Read, *Louisiana-French*, Louisiane, Louisiana State University Press, 1963 [1931], p. 1-75.

qui sont souvent des « acadianismes⁸⁵ » (*guetter*, « regarder, observer » ; *nation*, « famille, race » ; *serail*, « bruit »), mais aussi des termes français qu'on ne trouve pas en Acadie du Nord, comme *petits fers*, « triangle ». Il y a des lexèmes amérindiens (surtout des noms qui appartiennent à la toponymie et à la faune ou la flore, comme *bayou*, « petite rivière » ; *choupique*, « sorte de poisson⁸⁶ »), des apports africains (*gombo*, « soupe à base d'ocra » ; *kounjail*, « danse⁸⁷ »), des mots appartenant au vocabulaire des Îles, surtout dans le créole (*boucaner*, « faire sécher de la viande ou du poisson à la fumée » ; *maringouin*, « moustique⁸⁸ ») et des lexèmes espagnols (*lagniappe*, « petit cadeau »). Mais l'apport majeur vient bien sûr de l'anglais (*crismus*, « Noël » ; *caïche*, « argent comptant⁸⁹ »).

Dans le français standard, les stratégies d'enrichissement lexical sont diversifiées, ce qui représente un indice de la vitalité du français. Le plus grand rôle dans la création de néologismes en français revient à la dérivation (suffixale, préfixale ou parasynthétique), à la composition, à la conversion, à des stratégies de réduction (comme les sigles, les apocopes, etc.). Mis à part ces processus morphologiques, le français élargit son lexique par des emprunts ou des calques, et en partie aussi par le changement sémantique de mots qui existent déjà dans le lexique.

Parmi les stratégies mentionnées ci-dessus, seul la composition et surtout l'emprunt (à l'anglais) présentent un haut degré de productivité dans le créole louisianais. En cadien, la dérivation a elle aussi un certain degré de productivité et de vitalité, surtout grâce aux suffixes *-eur/-euse*, *-erie*, *-ière*, *-ailler* et aux préfixes *a-*, *en-*⁹⁰. Toutefois, Kevin J. Rottet et Dan Golembeski⁹¹ soulignent quand même que « [...] les Cadiens ne se donn[ent] plus la peine de trouver des termes français pour désigner les

85. Voir Ingrid Neumann-Holzschuh, *op. cit.*, p. 56.

86. *Ibid.*, p. 61 ; William A. Read., *op. cit.*, p. 76-110.

87. Voir Ingrid Neumann-Holzschuh, *op. cit.*, p. 62 ; William A. Read., *op. cit.*, p. 116-128.

88. Voir Ingrid Neumann-Holzschuh, *op. cit.*, p. 61.

89. William A. Read., *op. cit.*, p. 113-116.

90. Albert Valdman, *op. cit.*, p. 298.

91. Kevin J. Rottet et Dan Golembeski, *op. cit.*, p. 107.

réalités de la culture qui les envahit⁹² ». John Guilbeau avait déjà constaté en 1936 la prédominance de la stratégie de l'emprunt dans l'élargissement du lexique cadien :

The influence of the English has been, and is, very strong. More and more, English words and expressions are supplanting the French. Only several years ago one would ask for « ein cure-dents », wear « eine casquette » and take « ein voyage ». Today he asks for « ein toothpick (tutpik) », wears « ein cap », and takes « ein trip ». One hears in conversation, to quote only a few examples, « Of course, il va venir [sic !] », and « C'est all right, il est après type sur le typewriter », and « il ride dans le speed-boat »⁹³.

Selon Ingrid Neumann-Holzschuh, la seule stratégie utilisée dans les deux variétés du français pour l'enrichissement lexical semble être l'emprunt à l'anglais :

Étant donné l'omniprésence de l'anglo-américain depuis le début de ce siècle, le créole et le cajun semblent avoir largement perdu leur faculté de création autonome de nouveaux mots. Selon nos observations, l'enrichissement lexical se fait aujourd'hui presque totalement par l'intégration plus ou moins forte des anglicismes⁹⁴.

Au regard de ce recours constant et intensif à l'anglo-américain, la question se pose de savoir si nous pouvons parler d'une sorte de relexification progressive du français en Louisiane⁹⁵. Le terme « relexification »

92. Mais Kevin J. Rottet et Dan Golembeski indiquent aussi que les « franco-phones de la Louisiane [...] se sont montrés innovateurs face à la technologie anglo-américaine et assez disposés à appliquer de vieux mots français à de nouvelles réalités (cf. *plaque* «disque», *char à vapeur* ou *grand char* «train») », *op. cit.*, p. 108.

93. John Guilbeau, « A Glossary of Variants from Standard-French in Lafourche Parish », thèse de maîtrise, Baton Rouge, Louisiana State University, 1936, cité par Kevin J. Rottet et Dan Golembeski, *op. cit.*, p. 109.

94. Ingrid Neumann-Holzschuh, *op. cit.*, p. 54.

95. Voir Kevin J. Rottet, *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, *op. cit.*, p. 36 et ss. Le terme « relexification » n'est pas utilisé ici dans le sens de Lefebvre ; Rottet donne la définition de *relexification* en citant Lukas Tsitsipis :

serait justifié s'il y avait un très grand nombre d'emprunts anglais, s'il n'y avait pas de restrictions par rapport aux champs sémantiques des emprunts et s'il y avait une intégration « telle quelle » des mots anglais, c'est-à-dire sans adaptation morpho-phonétique. On peut observer à ce sujet un changement de comportement linguistique au cours des dernières décennies : depuis la période de scolarisation obligatoire avec l'anglais comme langue d'enseignement (1921) et la phase d'expansion du bilinguisme (qui entre-temps diminue en faveur du monolinguisme anglais), l'adaptation des emprunts anglais à la structure phonétique du français est devenue plus rare qu'autrefois⁹⁶. Aujourd'hui, la « quasi-totalité des emprunts n'est pas intégrée phonétiquement⁹⁷ ». Puisque tout le monde comprend l'anglais, il ne faut plus parer les anglicismes d'« habits français ».

Quant aux champs sémantiques des emprunts à l'anglais, on peut constater, au moins pour les noms⁹⁸, qu'il s'agit de champs sémantiques bien spécifiques mais qui occupent une place centrale dans la conversation de tous les jours⁹⁹ : ce sont principalement les domaines de la politique, de l'économie et de l'enseignement, mais aussi de l'alimentation, du vêtement, des traits de caractère et des appareils ménagers modernes.

Malgré le grand nombre d'emprunts, surtout au cours des dernières décennies, l'évaluation de la part d'anglais dans le lexique montre que le franco-louisianais est toujours à plus de 90 % d'origine française¹⁰⁰. Actuellement, le problème d'une relexification anglaise du franco-louisianais ne se pose donc pas, mais on peut quand même observer une

« [a] massive lexical replacement... in a language through the penetration of lexical items from another language or languages, affecting the various areas indiscriminately [...] » (« Language Change and Language Death in Albanian Speech Communities in Greec. A Sociolinguistic Study », thèse de doctorat, University of Wisconsin-Madison, 1981 p. 204.).

96. Kevin J. Rottet et Dan Golembeski, *op. cit.*, p. 108.

97. Voir Ingrid Neumann-Holzschuh, *op. cit.*, p. 74.

98. *Ibid.*, p. 73.

99. Ingrid Neumann, *op. cit.*, p. 71 ; Kevin J. Rottet et Dan Golembeski, *op. cit.*, p. 107.

100. Ingrid Neumann-Holzschuh, *op. cit.*, p. 64.

tendance dans cette direction. L'« invasion » de l'anglais se manifeste dans tous les domaines créatifs du français. Le franco-louisianais n'est pas seulement menacé parce qu'il n'est presque plus transmis aux enfants, mais aussi parce qu'il porte fortement l'empreinte de l'anglo-américain. La combinaison de ces deux facteurs est évidente si nous considérons la corrélation entre l'âge du locuteur du franco-louisianais et l'utilisation des diverses stratégies de formation des néologismes, et surtout les différents comportements vis-à-vis des emprunts anglais et leur intégration dans le lexique selon la tranche d'âge du locuteur¹⁰¹.

a) Emprunts anglais

Nous dressons ci-dessous une liste d'exemples¹⁰² tirés de diverses sources, aussi bien de la littérature linguistique¹⁰³ et d'Internet¹⁰⁴ que du dictionnaire créole louisianais¹⁰⁵. FL : *gone* [gɔ̃,n] < *gone*, « parti » ; *smatte* < *smart*, « intelligent » ; *garlique* [gar'lik] < *garlic*, « ail » ; *skelton* [skɛl :tɔ̃] < *skeleton*, « squelette » ; *mistèk* < *mistake*, « erreur ». CL (CJ ?) : *defek* < *defect*, « défaut » ; *didòk* < *deduct*, « soustraire » ; *djompa* < *jumper*, « voiture à deux roues » ; *tapchal* < *top shawl*, « cape » ; *tròs* < *trust*, « se fier ». CJ (CL ?) : *grocery* < *grocery*, « épicerie » ; *bines* < *beans*, « haricots » ; *sink* < *sink*, « évier » ; *barkeep* < *bar keeper*, « barman » ; *élect* < *elect*, « élire » ; *waya* < (*barbed*) *wire*, « fil en fer, fil barbelé » ; *espeler* < *spell*, « prononcer » ; *buile* < *oil*, « pétrole ».

101. Michael D. Picone et Amanda LaFleur, *op. cit.*

102. Les exemples sont classés de la manière suivante : FL = franco-louisianais (créole et cadien), CL = créole, CJ = cadien, ? = variété non attestée dans nos sources. Par ailleurs, notons que beaucoup d'emprunts anglais se trouvant en franco-louisianais sont aussi fréquents au Québec, par exemple *bines*, « haricots » ; *sink*, « évier » ; *smatte*, « intelligent ».

103. Ingrid Neumann, *op. cit.*, p. 72 ; William A. Read., *op. cit.*, p. 144 ; Ingrid Neumann-Holzschuh, *op. cit.*, p. 71 ; Michael D. Picone et Amanda LaFleur, *op. cit.* ; Kevin J. Rottet et Dan Golembeski, *op. cit.*

104. Cajun French Glossary (Louisiana State University) : <http://www.artsci.lsu.edu/fai/Cajun/> (17 juin 2003).

105. Albert Valdman et al., *op. cit.*

b) Calques de l'anglais

Il est parfois difficile de savoir s'il s'agit d'un emprunt ou d'un anglicisme sémantique (calque), par exemple dans *audience*, « ensemble de spectateurs » ; *sentence*, « phrase » ; *apologie*, « excuse¹⁰⁶ ». Voici les exemples. FL : *laveuse de plats* < *dishwasher*, « lave-vaisselle » ; *l'homme du temps* < *weather man*, « le présentateur du bulletin météo » ; *cavalier de disques* < *disk jockey*, « présentateur des disques à la radio ». CL (CJ ?) : *chimij anmba* < *undershirt*, « maillot de corps » ; *Li galòp en chòp* < *he runs a shop*, « il tient un magasin » ; *nom lamal* < *mailman*, « facteur ». CJ (CL ?) : *mouche à feu* < *firefly*, « luciole » ; *chambre à bains* < *bathroom*, « salle de bain » ; *rus sien* < *russian*, « russe » ; *la maison de cour* < *courthouse*, « palais de justice ».

c) Formations franco-anglaises

Nous appelons « formations franco-anglaises » les mots ou expressions hybrides¹⁰⁷ qui soit combinent une base lexicale anglaise avec des affixes (préfixes, suffixes) français, soit se composent d'un lexème anglais et d'un lexème français. Ces formations révèlent un haut degré d'intégration du morphème anglais dans la langue et illustrent en même temps l'interaction étroite entre l'anglo-américain et le français. Voici les exemples. FL : *typer* [taïpe] < *type* + *-er*, « taper » ; *cracker (un code)* < *crack* + *-er*, « décrypter un code ». CL (CJ ?) : *tourner off* < *turn off*, « éteindre » ; *delod* < *dé* + *load*, « décharger ». CJ (CL ?) : *godamer* < *good damn* + *-er*, « jurer en anglais » ; *journée off* < *journée* + *off*, « journée de congé » ; *manager* < *manage* + *-er*, « gérer » ; *improuver* < *improve* + *-er*, « améliorer » ; *enjoyer* < *enjoy* + *-er*, « s'amuser » ; *vini bèk* < *vini* + *back*, « revenir » ; *faire friend* < *faire* + *friend*, « faire ami ».

106. Kevin J. Rottet et Dan Golembeski, *op. cit.*, p. 103.

107. Voir Michael D. Picone et Amanda LaFleur, *op. cit.*, p. 22.

d) Emprunts ou alternances de codes

La question se pose de savoir si, dans les exemples suivants, il s'agit d'alternances de codes ou d'emprunts anglais non assimilés au français¹⁰⁸, c'est-à-dire s'ils sont des éléments faisant partie de plein droit du lexique franco-louisianais. En tout cas, les exemples montrent le statut fragile du français de la Louisiane : l'utilisation de l'expression anglaise peut être interprétée comme l'indice d'un changement de comportement linguistique « *from using only the minority language in the context in question, to using only the dominant language in that context*¹⁰⁹ ».

Voici les exemples. FL : *Faire des* [ˈɛkəd] < records, « disques » (Dennis McGee, né en 1893, Bayou Marron¹¹⁰) ; *Il était* [bɛl : hEd] < baldheaded, « chauve » (locuteur né avant 1898, Ville Platte) ; *Mom l'a* [spE, k] pour ça < spanked, « donner une fessée » (M. Brown, née en 1906, L'Anse Bourbeuse) ; *Elle voulait* [draɪv] < drive, « conduire » (C. Russet, né en 1938, Cecilia) ; *Les gros TANK TRUCK*, « camions-citernes » (H. Castilles, né en 1933, Leonville, Bayou Teche) ; *Al avait les HIGH CHEEK BONE*, « pommettes saillantes » (W. Tranahan, né en 1936, Paroisse Jefferson Davis) ; *Les chemins étaient tout FLOOD* < flooded, « inondé » (B. Brown, né en 1938, Lafayette) ; *Mon SINK est tout STOP UP* < stopped up, « bouché » (F. LaFleur, né en 1931, près de Eunice) ; *Je l'ai bien CONVINCÉ* < convinced, « convaincu » (H. Castilles, né en 1933, Leonville) ; *J'ai DRAW mon SECURITY*, « J'ai touché mon allocation » (locuteur né en 1918, Pierre Part) ; *Je vais avoir des BRACE* < braces, « rectificateur dentaire » (écolière en immersion née en 1989) ; *Elle ne peut pas REACH, Madame*, « C'est hors de sa portée, Madame » ; (écolière en immersion née en 1990). CJ : *Tu vois mon garçon il travaillait du*

108. Voir Kevin J. Rottet et Dan Golembeski, *op. cit.*, p. 103 ; Josiane F. Hamers et Michel H. A. Blanc, *op. cit.*, p. 259 : « *These distinctions [i.e. between code-switching and bilingual borrowing] are not, however, accepted by all researchers, who consider that code-switching and nonce borrowing are either undifferentiated by the bilingual speaker or operationally indistinguishable.* »

109. Voir Kevin J. Rottet, *op. cit.*, p. 27.

110. Michael D. Picone et Amanda LaFleur, *op. cit.*, p. 16, 19, 20 et 26 pour tous les exemples FL.

OFFSHORE < *offshore*, « près de la côte¹¹¹ ». CL : *Li te GOOD-LOOKING*, « Il était beau garçon » ; *Je se HANG li UP*, « Ils pouvaient le prendre¹¹² ».

e) Influence de l'anglo-américain sur la grammaire

Les exemples ci-dessus montrent que souvent les emprunts restent morphologiquement invariables, ce qui, selon Michael D. Picone et Amanda LaFleur, prouve l'existence d'un « intercode¹¹³ ». L'information grammaticale (temps et mode verbal, par exemple) est exprimée par des auxiliaires¹¹⁴ :

J'ai DRIVE en ville (prétérit), *je vas DRIVE* (futur), *j'étais après DRIVE* (imparfait), *j'ai pour DRIVE* (obligation).

Cet aspect du français louisianais n'est pas sans rappeler l'invariabilité du prédicat dans le créole (louisianais) et l'usage des « particules TMA » (voir note 80). Nous pourrions analyser ce trait comme un cas de convergence : l'invariabilité du verbe français louisianais et sa construction morpho-syntaxique s'expliquent soit par l'influence des structures créoles (ci-dessus), soit par l'influence des structures anglaises (moins variables que le verbe français). Si on compare le français louisianais au français standard, on constate que la tendance à l'invariabilité morphologique est déjà évidente en français standard par rapport aux noms (pour lesquels, à l'oral, le pluriel n'est marqué que par la liaison). En revanche, le verbe en français standard conserve jusqu'à aujourd'hui son caractère flexionnel – au moins quant aux catégories des temps et des modes et quant aux première et deuxième personnes du pluriel. En franco-louisianais notamment, l'un des piliers du système typologique du français se voit donc menacé par l'influence de l'anglais (même si on dit souvent que le français, plus encore que les autres langues romanes, tend en général à remplacer les structures morphologiques héritées du latin par des constructions périphrastiques, analytiques).

111. Cynthia K. Stäbler, *La vie dans le temps et asteur. Ein Korpus von Gesprächen mit Cadiens in Louisiana*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1995, p. 108.

112. Ingrid Neumann, *op. cit.*, p. 71.

113. Michael D. Picone et Amanda LaFleur, *op. cit.*, p. 21.

114. *Ibid.*

Il convient également de se demander si l'anglo-américain pénètre lui aussi dans l'inventaire des mots grammaticaux (conjonctions, prépositions, pronoms, déterminants, etc.). Même si le nombre des « mots fonctionnels » anglais utilisés en franco-louisianais n'est pas très élevé, le seul fait d'en trouver mérite d'être souligné. Ce ne sont typiquement que les mots autosémantiques qui sont susceptibles d'accéder au lexique d'une langue par emprunt, puisque le groupe des mots grammaticaux d'une langue représente une classe bien limitée et non ouverte. Un cas intéressant de mot fonctionnel anglais entré dans le système franco-louisianais est l'usage de *bin* (de l'anglais *been*) comme marqueur du parfait présent (très souvent associé au marqueur du progressif *ape* [du français « après »]) :

Mo been ap travaje isi na dō smen, « Ça fait deux semaines que je travaille ici » ;

Mo te pa been wa twa nave lōtō, e tōt ?, « Ça fait longtemps que je ne suis pas venue te voir, n'est-ce pas, tante ?¹¹⁵ ».

Et ce n'est pas seulement par rapport à l'inventaire des grammèmes, mais aussi sur le plan des structures morpho-syntaxiques que l'influence de l'anglo-américain se fait sentir (comme nous l'avons déjà vu par rapport à l'invariabilité du verbe¹¹⁶), phénomène que l'on observe surtout chez la jeune génération franco-louisianaise, qui utilise très fréquemment les structures syntaxiques illustrées dans les exemples ci-dessus. Les exemples suivants montrent d'abord un ordre des mots qui correspond à celui des phrases anglaises, puis une utilisation de *être* au lieu de *faire* ou de *avoir* qui correspond à l'usage anglais. Enfin, un exemple montre l'utilisation en franco-louisianais, surtout chez les jeunes, de « ça » au lieu de « que », probablement sous l'influence de l'anglais *that* ; et un dernier illustre l'omission fréquente du pronom relatif (ce qui correspond à une structure syntaxique courante de l'anglais). *Pour faire les enfants apprendre l'anglais* (au lieu d'utiliser la structure française « pour faire apprendre l'anglais aux enfants ») ; *Y a pas arien que quelqu'un attrape que je*

115. Ingrid Neumann, *op. cit.*, p. 211.

116. Voir Kevin J. Rottet, *op. cit.*, p. 193-261.

les traite pas pour (« *There is nothing that people catch that I don't treat them for* ») ; *Je vas écrire ça dans un livre, et je vas donner ça à ma fille, elle que t'as parlé avec là* (« *I'm going to write that in a book, and I'm going to give that to my daughter, the one you spoke with*¹¹⁷ ») ; *Le temps est beau* (« *The weather is nice* ») ; *Mon j'étais autour de 15 ans, 16 ans qui mon s'a commencé à bien apprendre à jouer* (« *I was around 15 or 16 when I really started learning how to play (the guitar)*¹¹⁸ ») ; *Ça c'est le livre ça les enfants a fait de la crème dessus* (« *That's the book that the kids spilled ice cream on*¹¹⁹ ») ; *Ça c'est l'homme j'ai vu* (« *That is the man I saw*¹²⁰ »).

Malgré ces phénomènes syntaxiques qui mettent en valeur l'influence de l'anglo-américain, le franco-louisianais conserve, pour le moment du moins, son caractère morpho-syntaxique propre, et l'influence de l'anglais sur le plan grammatical est, actuellement, plutôt marginale.

La structuration du discours, elle aussi, est marquée par l'influence de l'anglo-américain : nombreux sont les marqueurs de structuration du discours empruntés à l'anglais ou calqués sur le modèle anglais¹²¹, par exemple des marqueurs de cohésion, des marqueurs phatiques, etc., comme *so, well, though* :

CJ : *WELL, on a décidé ça par rapport à ça que nous-autres on avait passé. Quand-ce que nous-autres a commencé l'école on pouvait pas, ni elle ni mon pouvait parler en anglais. SO, « Allons parler anglais à nos enfants pour quand-ce qu'ils vont commencer l'école, eusse pourra apprendre plus vite. » Et c'est une mistèque qu'on a fait parce que on aurait dû parler les deux langues. On aurait pu yeux montrer les deux langues en même temps qu'on les en a montré une*¹²².

117. *Ibid.*, p. 168.

118. *Ibid.*, p. 219.

119. *Ibid.*, p. 229.

120. *Ibid.*, p. 270.

121. Ingrid Neumann-Holzschuh, *op. cit.*, p. 74.

122. Kevin J. Rottet, *op. cit.*, p. 121.

*Oh, avec deux de mes frères je peux parler français, THOUGH les autres, eusse veut pas parler français*¹²³.

*C'est jusse, je crois que ça les intéresse pas. Je sais pas. Ça l'attend, ça dit des mots et ça rit, mais YOU KNOW, ça a pas de conversation. [...] [Ma mère] veut que je montre les petites filles, et je dis « Tu m'as pas montré, c'est jusse qu'on l'a appris ça. » Alle comprend pas, YOU KNOW. Devrais pas les montrer. THEY SHOULD, YOU KNOW, THEY SHOULD PICK IT UP ON THEIR OWN*¹²⁴.

Pourquoi l'empreinte anglaise ?

Nous avons abordé précédemment les facteurs généraux, externes et internes, responsables de l'anglicisation progressive affectant le franco-louisianais. Devant cet état de fait, on peut reposer la question des domaines spécifiques du lexique, de la morpho-syntaxe et du discours. Le développement technologique des dernières décennies exige l'introduction de nouveaux termes ; il est très fréquent que les locuteurs franco-louisianais ne comblient pas les « lacunes » par des expressions du français standard (qui n'est pas la langue cible) ou qu'ils ne recourent pas à des processus morphologiques propres à leur langue (qui n'a pas de prestige). Ils se servent plutôt du « stock » lexical anglais. Cela s'explique par le contact constant des Franco-Louisianais avec l'anglais dans les médias et dans la vie de tous les jours. Cette immersion (qui a mené à une situation de bilinguisme « moribond »), le prestige lié à l'anglais et le devoir d'intégration soumis à une grande pression sociale expliquent la fréquence et la spontanéité avec laquelle les Franco-Louisianais empruntent des structures et des lexèmes anglais (il s'agit soit de *negative borrowing*, soit de *positive borrowing*¹²⁵).

La perte croissante de la connaissance du français apparaît aussi dans les lacunes momentanées qui, dans le discours, peuvent causer une

123. *Ibid.*, p. 126.

124. *Ibid.*, p. 127.

125. *Ibid.*, p. 269 et ss.

alternance de code. Parfois, l'utilisation d'une expression anglaise à la place d'une expression française peut s'expliquer par des nécessités stylistiques : on manifeste ainsi sa propre identité franco-louisianaise mixte en recourant à une langue mixte, hétérogène (voir le poème « Blackie Frugé » comme exemple de cette identité/langue mixte : la distance vers sa propre identité « française » est si grande qu'on ne peut plus s'identifier et se nommer par un terme français, mais seulement par le biais de l'anglais ; c'est l'auto aliénation totale).

Même s'il est vrai que le lexique représente le module le plus instable et le plus dynamique d'une langue donnée et qu'il est le plus soumis au changement dans les langues naturelles, il peut être aussi le premier indicateur d'un changement plus radical et plus profond, avec des répercussions sur la totalité du système de la langue. C'est ce que montrent les recherches faites sur les variétés du français en Louisiane.

Les lexiques originaires des variétés du français en Louisiane ne sont presque plus distinguables, mais forment pour ainsi dire un « archi-lexique ». Les travaux sur le franco-louisianais révèlent que ce nivellement sur le plan lexical est dû, entre autres, à un processus de décréolisation progressive qui mènera, probablement, à la mort du créole louisianais. Nous constatons non seulement une perte de la diversification des lexiques en franco-louisianais, mais également une disparition de la créativité lexicale : les stratégies morphologiques propres au français ne sont presque plus utilisées, les Franco-Louisianais ont plutôt recours à l'anglais pour enrichir leur lexique. Cette perte de productivité morpho-lexicale signifie aussi une perte d'autonomie du franco-louisianais. Le caractère « moribond » du français louisianais (ainsi que du créole et du cadien) et la « victoire » de l'anglais transparaissent non seulement dans le lexique mais également sur les plans morpho-syntaxique et discursif. Selon les recherches accomplies, cette anglicisation des parlers franco-louisianais semble due à la situation de bilinguisme instable en Louisiane, laquelle est déterminée par l'américanisation progressive des Franco-Louisianais et de leur vie quotidienne depuis plus de deux cents ans. Les recherches à venir devront analyser plus profondément l'interaction entre l'américanisation et l'anglicisation (du lexique), non seulement en Louisiane, mais aussi dans les autres communautés francophones aux États-Unis et

ailleurs¹²⁶. Quels sont les facteurs qui favorisent les répercussions de l'hégémonie mondiale des États-Unis (quant à l'économie, à la politique et à la culture) dans la langue? Quelles sont les mesures que doit prendre une communauté pour contrebalancer cette influence? On pourrait aussi tirer profit d'études comparatives entre la situation du français en Louisiane et celle d'autres langues en condition semblable (par exemple, le gaélique en Écosse).

Il est bien évident que, si des efforts plus importants et plus rigoureux ne sont pas entrepris pour protéger et promouvoir les variétés du français louisianais (par exemple, dans les médias ou à l'école), et si, surtout, on ne parvient pas à transmettre comme première langue ces variétés franco-louisianaises aux enfants, ces joyaux linguistiques vont probablement disparaître dans les prochaines années. Il y aura, certes, une survie de la culture franco-louisianaise (dans la cuisine, la musique, etc.), mais ce sera une culture sans langue vivante.

126. Riccardo Petrella, « Société et langues en Europe. Implications de la mondialisation actuelle de la technologie et de l'économie », <http://www.cslf.gouv.qc.ca/Publications/PubF149/F149ch6.html> (6 octobre 2004).